



POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE



MISE À JOUR : avril 2026



Table des matières

1	Mission et vision	03
2	Mise en oeuvre/les approches	03
3	Droits et responsabilités	04
4	Identification des besoins particuliers	06
5	Mesures adaptives	07
6	Les services disponibles	08
7	Liens avec les autres politiques	16
8	Lexique	17

MISSION ET VISION DE L'ÉTABLISSEMENT*

Nous formons des apprenants engagés, autonomes et responsables en favorisant la rigueur académique et des approches pédagogiques **inclusives et innovatrices**. À travers une éducation qui valorise la **culture franco-yukonnaise** et s'adapte au contexte unique du Yukon, nous encourageons chaque élève à s'épanouir au niveau académique, culturel, social, sportif et artistique.

Le CSSC Mercier est un centre d'excellence où nous développons notre **empathie**, notre **curiosité intellectuelle** et notre engagement pour devenir des citoyens ouverts sur le monde, conscients des enjeux locaux et globaux ainsi que de notre rôle au sein de la société. Notre mission est de préparer chaque individu à relever les défis d'un monde en constante évolution, inclusif, en s'appuyant sur la richesse de notre diversité.

MISE EN ŒUVRE / LES APPROCHES

L'enseignement tient compte des différents styles d'apprentissage des élèves et met en place un environnement d'apprentissage positif reposant sur l'adaptation, la diversité, l'affirmation de l'identité et la construction de l'estime de soi. Cet enseignement place l'élève au centre de son apprentissage.

L'enseignement est adapté de différentes façons : enseignement explicite, modelage, utilisation de supports visuels, reformulation des consignes ou des explications, renforcement positif des comportements attendus, etc. Il est également diversifié : enseignement coopératif, travaux en équipe, aide individualisée, récupération et utilisation d'outils technologiques adaptés.

Chaque élève peut obtenir l'aide d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels en adaptation, d'éducateurs, d'une conseillère en orientation ainsi que de plusieurs autres spécialistes selon les besoins requis. Une collaboration entre les membres de l'équipe, les parents/tuteurs et la direction est encouragée pour assurer la réussite et le bien-être de chaque élève. De plus, la formation continue de l'équipe est favorisée pour approfondir leurs connaissances dans le domaine de l'éducation inclusive. Le succès de cette approche repose donc avant tout sur le travail d'équipe.

Obligations légales

Notre école doit répondre aux exigences du ministère de l'Éducation du Yukon et à celles de la Commission scolaire francophone du Yukon en ce qui concerne les élèves ayant des besoins éducationnels spéciaux, notamment en appliquant les mesures nécessaires se trouvant dans le document « *Loi sur l'éducation* chap. 61 ».

Tout élève du PEI ayant des besoins éducationnels spéciaux bénéficie des services éducatifs adaptés à ses besoins en fonction des ressources disponibles.



DROITS ET RESPONSABILITÉS

Direction et gestionnaires de dossiers

Droits

La direction et les gestionnaires de dossiers ont le droit de choisir l'approche qu'ils jugent la plus adéquate afin de favoriser l'épanouissement des élèves.

Responsabilités

- La direction conjointement avec les orthopédagogues doivent planifier et élaborer les plans d'interventions des élèves ciblés.
- La direction doit s'assurer d'avoir accès aux dossiers des élèves.
- La direction et les gestionnaires de dossiers doivent assurer une vigie concernant l'application de la politique d'inclusion.
- La direction et les gestionnaires de dossiers doivent assurer un suivi auprès des élèves référés.

Enseignants

Droits

- Les enseignants choisissent les évaluations sommatives proposés aux élèves.
- Les enseignants choisissent les stratégies d'enseignement menant aux évaluations sommatives.
- Les enseignants ont accès aux dossiers des élèves.

Responsabilités

- Les enseignants doivent respecter le contenu des plans d'intervention des élèves et, le cas échéant, diriger les élèves vers les services les plus adéquats.
- Les enseignants sont amenés à faire plus de différenciation, que ce soit dans leur enseignement ou dans les évaluations proposées.



DROITS ET RESPONSABILITÉS (SUITE)

Élèves

Droits

- Les élèves ont droit aux différents services permettant d'assurer leur réussite scolaire.
- Les élèves ont droit aux différents services permettant d'assurer leur épanouissement à l'école.

Responsabilités

- Les élèves bénéficiant d'un plan d'intervention doivent se mobiliser et pratiquer activement à sa mise en œuvre.
- Les élèves doivent se mobiliser pour profiter des différents services offerts dans l'école selon les besoins qu'ils ont.

Parents / tuteurs légaux

Droits

- Les parents/tuteurs ont le droit d'obtenir les services selon le plan d'intervention de leur enfant.
- Les parents/tuteurs ont le droit d'obtenir les services favorisant la réussite scolaire de leur enfant et/ou son bien-être personnel selon les ressources disponibles.

Responsabilités

- Les parents/tuteurs doivent se mobiliser et participer activement à la mise en œuvre du plan d'intervention de leur enfant.
- Les parents/tuteurs doivent supporter et accompagner leur enfant en cas de besoins spécifiques.





IDENTIFICATION DES BESOINS PARTICULIERS

Lorsque l'école reçoit des élèves en provenance du primaire ou d'autres écoles secondaires, elle s'assure d'obtenir toutes les informations concernant le dossier des élèves pour lesquels des mesures adaptatives étaient appliquées à l'école d'origine (plans d'enseignement individualisés). L'école d'origine et l'école d'accueil veillent au transfert du dossier scolaire, qui inclut toutes les adaptations préexistantes pour le nouvel élève.

Des rencontres entre les intervenants des différents milieux sont organisées afin d'assurer la meilleure transmission possible des informations. Au besoin, des rencontres avec les parents, les enseignants concernés ainsi que la direction peuvent avoir lieu pour mieux comprendre le profil de l'élève. Dans certains cas, il est préférable d'organiser également une visite de l'établissement et une présentation des enseignants avant le début des classes.

En cours d'année, des informations sont recueillies pour suivre l'évolution des élèves dans leur parcours.



PLAN INDIVIDUALISÉ

Si un élève requiert des services, des mesures adaptatives nécessaires peuvent être mises en place et consignées dans le plan de soutien de l'élève afin de l'accompagner dans son apprentissage. Nous pouvons lui offrir différents outils, par exemple :

- Un plan d'enseignement individualisé (PEI) / *Individualized Education Plan (IEP)*
- Un plan de soutien (PSE) / *Student Support Plan (SSP)*
- Un plan de comportement (PDC) / *Behaviour Support Plan (BSP)*

Dans certains cas, un élève pourrait également avoir besoin d'un plan de sécurité (PDS) / *Safety Plan (SP)*, en complément d'un plan de comportement (PDC) / *Behaviour Support Plan (BSP)*.

Des formations sur les outils d'aide technologique et la différenciation pédagogique sont offertes aux membres de l'équipe. Certaines stratégies et moyens pour aider l'élève dans son cheminement sont discutés lors de rencontres avec les parents, afin de lui permettre d'atteindre les objectifs visés. Au besoin, un soutien personnalisé est mis en place pour les élèves.





MESURES ADAPTIVES

- Utilisation d'ordinateurs pour les élèves rencontrant des difficultés ainsi que pour les élèves pour qui l'outil est bénéfique.
- Utilisation de logiciels qui permettent la prédiction de mots et la lecture des textes (exemple : Antidote).
- Utilisation de logiciels tels que Read&Write, qui permettent la transcription du langage oral au texte écrit.
- Utilisation d'un dictionnaire électronique dans les matières où cela est permis, selon le plan d'enseignement individualisé.
- Temps supplémentaire accordé pour effectuer une tâche ou une évaluation.
- Possibilité d'offrir un endroit calme à l'élève pour réaliser une tâche donnée.
- Fourniture de matériel de manipulation pour soutenir l'élève lors de son apprentissage.
- Toute autre mesure jugée pertinente pour le soutien de l'élève, dans la mesure où elle est permise par le ministère de l'Éducation et par le Baccalauréat International (IB).
- Accès à un service d'apprentissage soutenu au centre des apprentissages (CAP).



LES SERVICES DISPONIBLES

Le Centre des apprentissages du CSSC MERCIER est un espace dédié au soutien et à l'accompagnement des élèves dans leur parcours scolaire. Il vise à favoriser la réussite académique en offrant une gamme de services et de ressources adaptés aux besoins individuels des élèves. Ce centre sert de point de rencontre où les élèves peuvent recevoir un encadrement personnalisé, accéder à des outils pédagogiques et bénéficier de l'expertise du personnel de l'école.

Les objectifs principaux du Centre de soutien des apprentissages incluent :

- ▶ **Soutien académique et accompagnement personnalisé**
Aider les élèves à surmonter les défis scolaires en offrant des séances personnalisées et des conseils pédagogiques.
- ▶ **Ressources pédagogiques**
Au besoin, mettre à disposition des ressources supplémentaires adaptées.
- ▶ **Encouragement à l'autonomie**
Encourager les élèves à devenir plus autonomes dans leur apprentissage en leur fournissant des outils et des techniques pour gérer leur temps, organiser leur travail et renforcer leur confiance en eux.

Les orthopédagogues

Les orthopédagogues sont des membres essentiels des équipes éducatives interdisciplinaires, fournissant une gamme de services pour soutenir les élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou des besoins spécifiques en milieu scolaire.

Le rôle des orthopédagogues au CSSC Mercier comprend :

- Offrir un service à l'école en partageant des informations sur :
 - ✓ Les stratégies pédagogiques et les adaptations pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage.
 - ✓ Les outils et ressources éducatives spécialisées.
 - ✓ Les plans d'intervention pour soutenir les élèves ayant des besoins spécifiques.

- Organiser des ateliers de sensibilisation sur les difficultés d'apprentissage et leurs implications, ainsi que sur les meilleures pratiques d'enseignement pour les élèves ayant des besoins spéciaux.
- Consulter les parents, les directeurs, les enseignants et le personnel de soutien pour évaluer les besoins en programmation et offrir un soutien individualisé aux élèves.
- Aider à l'élaboration des Plans d'Éducation Individualisés, des Plans de Soutien des Élèves et des Plans de Soutien Comportemental pour les élèves ayant des besoins spécifiques, ainsi que des plans de sécurité.
- Effectuer des évaluations diagnostiques pour identifier les besoins éducatifs particuliers des élèves et recommander des stratégies d'intervention adaptées.
- Fournir du perfectionnement professionnel au personnel scolaire pour améliorer les compétences en matière de différenciation pédagogique et de soutien aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage.
- Collaborer avec les familles et les organismes communautaires pour assurer un soutien global aux élèves en dehors du cadre scolaire.
- Soutenir la transition des élèves en développant des stratégies adaptées pour les aider à progresser dans leur parcours scolaire.

Les psychologues

Les psychologues scolaires sont des professionnels qualifiés, à la fois en psychologie et en éducation. Grâce à leur rôle dans le milieu scolaire, ils offrent des services de résolution de problèmes pour les élèves ayant des difficultés qui affectent leur capacité à fonctionner à l'école. Leur approche se base sur une intervention proactive, favorisant la collaboration et la consultation. Ils travaillent en partenariat avec les familles, les écoles et des organismes externes pour résoudre de manière collaborative les problématiques spécifiques à chaque élève.

Les psychologues scolaires du Ministère de l'Éducation font partie d'équipes éducatives interdisciplinaires et fournissent une gamme de services, tels que la consultation, l'évaluation, la programmation, la formation et la liaison communautaire, afin de soutenir les élèves dans leur parcours scolaire.

Ils interviennent tant de manière indirecte (en collaborant avec les adultes qui soutiennent les élèves) que directe (en travaillant parfois directement avec les élèves). Ces services, fondés sur des données probantes, abordent plusieurs aspects du développement et du bien-être de l'élève, notamment :

- Le développement de l'enfant
- L'apprentissage et la réussite scolaire
- L'enseignement différencié
- Le bien-être socio-émotionnel
- La santé mentale
- Le changement de comportement
- Les diagnostics cliniques
- L'évaluation

Les orthophonistes

Les orthophonistes (SLP) sont des professionnels spécialement formés qui ont obtenu une maîtrise dans leur domaine. Les orthophonistes du Ministère de l'Éducation font partie d'équipes éducatives interdisciplinaires et fournissent une gamme de services (c'est-à-dire, consultation, évaluation, programmation, formation, liaison communautaire, etc.) pour soutenir les élèves ayant des besoins en matière de parole, de langage et de communication, dans le cadre scolaire. Ils collaborent avec le personnel scolaire pour offrir une compréhension des compétences en langage oral et en communication sociale des élèves, du développement de la littératie, du comportement et de la capacité générale à participer en classe.

Le rôle des orthophonistes dans les écoles du Yukon peut inclure :

- Soutenir le personnel scolaire dans l'identification des élèves présentant des difficultés de langage oral et écrit (expression orale, écoute, lecture, écriture et développement social).
- Effectuer des dépistages des compétences en littératie en développement précoce.
- Évaluer les compétences en langage oral et écrit.
- En tant que membres des équipes scolaires, consulter les parents/tuteurs et le personnel scolaire pour identifier des objectifs, des stratégies et des ressources pour aider les élèves.
- Développer et surveiller des programmes individualisés.
- Offrir du perfectionnement professionnel au personnel scolaire.
- Collaborer avec des organismes externes.



L'ergothérapie

L'ergothérapie est un type de soins de santé qui aide à résoudre les problèmes qui interfèrent avec la capacité d'une personne à accomplir les activités qui lui sont importantes – des activités quotidiennes telles que :

Soins personnels : s'habiller, manger, aller aux toilettes, se déplacer dans la maison

Productivité : aller au travail ou à l'école, participer à la vie communautaire

Loisirs : sports, jardinage, activités sociales

En milieu scolaire, l'ergothérapie vise à s'assurer qu'un élève puisse participer pleinement à l'ensemble des activités scolaires, y compris :

- ✓ Soins personnels : s'habiller pour le cours de gymnastique et pour sortir, aller aux toilettes, manger des collations et des repas
- ✓ Productivité : écrire, dessiner, colorier, découper, écouter et prêter attention à l'enseignant, accomplir des tâches, prendre des notes, travailler en groupe
- ✓ Jeux et activités de loisirs : jouer à des jeux et pratiquer des sports
- ✓ Accès aux environnements scolaires : se rendre en classe et en revenir, utiliser les équipements de la cour de récréation, accéder à divers espaces de travail et s'y adapter

« Le but ultime de l'ergothérapie en milieu scolaire est d'aider les enfants à réussir à l'école. »

La physiothérapie

La physiothérapie vise à promouvoir la réussite des élèves du Yukon et travaille pour s'assurer que chaque élève puisse participer à l'apprentissage et y accéder en milieu scolaire.

Le physiothérapeute du ministère de l'Éducation est membre des équipes éducatives interdisciplinaires et fournit une gamme de services (c'est-à-dire, consultation, évaluation, programmation, formation, liaison communautaire, etc.) pour soutenir les élèves dans le cadre éducatif.

Les physiothérapeutes collaborent avec les élèves, les écoles et les familles pour développer, maintenir ou retrouver des compétences motrices et des mouvements fonctionnels. Ils fournissent des consultations et, lorsque nécessaire, des évaluations dans les domaines suivants :

- ✓ Développement des compétences motrices globales
- ✓ Aides à la mobilité et équipements adaptatifs
- ✓ Positionnement et posture
- ✓ Accès à l'environnement
- ✓ Programmation des compétences de vie et des loisirs
- ✓ Équipe diagnostique pour le TSAF (trouble du spectre de l'alcoolisation foétale)

En milieu scolaire, les physiothérapeutes

- ✔ Soutiennent le personnel scolaire dans l'identification des élèves présentant des difficultés motrices globales/physiques. Par exemple : dépistage des compétences motrices globales en maternelle pour une intervention précoce.
- ✔ Sont membres de l'équipe scolaire et aident à identifier des objectifs, des stratégies et des ressources pour soutenir les élèves.
- ✔ Développent et maintiennent des programmes individualisés.
- ✔ Offrent du perfectionnement professionnel au personnel scolaire.
- ✔ Collaborent avec les organismes communautaires et externes.
- ✔ Aident à la transition réussie des élèves à l'entrée et à la sortie de l'école.

La spécialiste du mieux-être en milieu scolaire

La conseillère en bien-être offre des services de consultation et un soutien direct aux écoles de la maternelle à la 12^e année à travers le Yukon pour développer la capacité de réponse face aux traumatismes, à la santé mentale, à la prévention du suicide, aux incidents critiques ainsi qu'au deuil et à la perte. Ce poste soutient le personnel scolaire par le biais de formations, d'ateliers et en servant de lien avec les prestataires de services externes, tout en participant à des projets et initiatives visant à créer des écoles sécuritaires et bienveillantes.

La conseillère scolaire

La conseillère scolaire est membre des équipes éducatives interdisciplinaires et offre une gamme de services (, consultation, programmation, formation, liaison communautaire, etc.) pour soutenir les élèves dans le cadre scolaire.

Les Interventions et Supports Comportementaux Positifs (PBIS)

Le PBIS est une approche proactive et fondée sur des preuves qui vise à créer un environnement scolaire positif, sécuritaire et inclusif. Il repose sur des stratégies de soutien comportemental pour prévenir les comportements problématiques et favoriser la réussite sociale et académique des élèves. Plutôt qu'un programme spécifique, le PBIS est un cadre flexible que chaque école peut adapter en fonction de ses besoins et de sa communauté.

À quoi cela ressemble-t-il en milieu scolaire ?

- ✔ Les enseignants, le personnel de soutien, les administrateurs, les conseillers et les membres de la communauté collaborent pour enseigner et soutenir les attentes à l'école.
- ✔ On enseigne aux élèves des valeurs qui soutiennent leur prise de décisions sociales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école, telles que la responsabilité, la responsabilisation, la sécurité et le respect.
- ✔ Tout le personnel scolaire est responsable de connaître et de promouvoir ces attentes fondées sur les valeurs. Des relations positives sont développées et renforcées grâce à des interactions régulières et constructives avec les élèves, telles que des rencontres, des reconnaissances des comportements positifs, et l'offre de soutien lorsque nécessaire.

Le PBIS implique

- ✓ La création d'un environnement d'apprentissage prévisible et cohérent, favorable à la réussite sociale et académique des élèves.
- ✓ Le renforcement des liens entre tous les membres de la communauté scolaire.
- ✓ La reconnaissance, l'encouragement et le soutien mutuel entre les élèves et le personnel.
- ✓ L'enseignement de la valeur de la citoyenneté positive et de l'implication communautaire.
- ✓ Une collaboration entre tous les membres du personnel scolaire pour identifier les élèves nécessitant un soutien supplémentaire et pour utiliser des pratiques éprouvées et basées sur la recherche.

Le coach des Interventions et Supports Comportementaux Positifs du Ministère de l'Éducation fait partie des équipes éducatives interdisciplinaires et propose une gamme de services (consultation, programmation, formation, liaison communautaire, etc.) pour soutenir les élèves dans le cadre scolaire.

Les conseillers en soutien du département de l'éducation

Les conseillers en soutien aux élèves fournissent des ressources et un soutien aux écoles pour répondre aux besoins académiques et comportementaux.

Les conseillers en soutien aux élèves du ministère de l'Éducation font partie d'une équipe éducative interdisciplinaire. Ils offrent une gamme de services, tels que la consultation, l'évaluation, la programmation, la formation, et la liaison communautaire, pour soutenir les élèves dans leur parcours scolaire.

Les conseillers en soutien aux élèves apportent un soutien et des conseils concernant :

- ✓ Le processus de référence des élèves
- ✓ Le développement des Plans d'Éducation Individualisés (PEI), des Plans d'Apprentissage des Élèves (PAE), des Plans de Soutien aux Élèves (PSE), des Plans de Soutien Comportemental (PSC), et des Plans de Sécurité (PS)
- ✓ La pédagogie universelle pour l'apprentissage et la différenciation
- ✓ Les pratiques éducatives inclusives
- ✓ Les stratégies d'accès à l'apprentissage
- ✓ Les réunions de l'équipe scolaire
- ✓ La gestion de la classe
- ✓ Les observations et recommandations (pour toute la classe ou un élève en particulier)
- ✓ La collecte de données
- ✓ La résolution de problèmes
- ✓ Les formations, ateliers et mentorat

L'enseignant spécialisé en ressources visuelles

L'enseignant spécialisé en ressources visuelles est un enseignant formé à l'éducation des élèves aveugles et malvoyants. Cet enseignant apporte un soutien aux élèves aveugles et malvoyants et dispense également une formation aux éducateurs de tous les niveaux scolaires dans les domaines des aides, des équipements, de la modification des programmes et d'autres services.

L'enseignant en ressources visuelles du ministère de l'Éducation est membre des équipes éducatives interdisciplinaires et offre une gamme de services (c'est-à-dire : consultation, évaluation, programmation, formation, liaison communautaire, etc.) pour soutenir les élèves dans le cadre scolaire.

Le rôle de l'enseignant en ressources visuelles dans les écoles du Yukon inclut :

- ✓ Fournir une instruction directe aux élèves et développer des programmes dans le cadre du curriculum élargi, qui peut inclure : la formation en technologie d'assistance et en dispositifs optiques, les compétences en efficacité visuelle, les opportunités de loisirs, les compétences de vie et l'autodéfense.
- ✓ Réaliser des évaluations fonctionnelles de la vision, des médias d'apprentissage et de l'éventail des déficiences visuelles corticales.
- ✓ Offrir un service indirect aux écoles en partageant des informations concernant :
 - ✓ Les rapports d'optométrie et d'ophtalmologie
 - ✓ La technologie d'assistance pour les élèves aveugles et malvoyants
 - ✓ La technologie d'assistance pour les élèves aveugles et malvoyants
- ✓ Organiser des ateliers de sensibilisation et des présentations en classe sur les déficiences visuelles et leurs implications éducatives.
- ✓ Consulter les parents, les directeurs, les enseignants et le personnel de soutien concernant les besoins en programmation et le soutien aux élèves.
- ✓ Aider à l'élaboration des plans.
- ✓ Aider à l'élaboration des plans.
- ✓ Mettre en relation les familles avec les programmes disponibles pour les élèves malvoyants.
- ✓ Fournir des informations sur les supports d'apprentissage (par exemple, Braille, grands caractères, etc.).
- ✓ Offrir des consultations sur la programmation individualisée.
- ✓ Formuler des recommandations pour les ajustements environnementaux nécessaires à l'élève au sein de l'école.
- ✓ Fournir des textes en grands caractères ou en braille, des supports supplémentaires, des aides pédagogiques et des équipements nécessaires à l'élève malvoyant et à l'enseignant de la classe.

L'enseignant spécialisé en ressources auditives

L'enseignant spécialisé en ressources auditives du ministère de l'Éducation est membre des équipes éducatives interdisciplinaires et offre une gamme de services (c'est-à-dire : consultation, évaluation, programmation, formation, liaison communautaire, etc.) pour soutenir les élèves dans le cadre scolaire.

Le rôle de l'enseignant en ressources auditives dans les écoles du Yukon comprend :

- Offrir un service indirect aux écoles en partageant des informations concernant :
 - ✓ Les rapports audiologiques
 - ✓ Le type, l'utilisation et le dépannage des dispositifs d'amplification (appareils auditifs, systèmes d'amplification personnels et de classe)
 - ✓ Les stratégies pédagogiques et les adaptations pour les élèves sourds et malentendants
- Organiser des ateliers de sensibilisation et des présentations en classe sur la perte auditive et ses implications.
- Consulter les parents, les directeurs, les enseignants et le personnel de soutien concernant les besoins en programmation et le soutien aux élèves.
- Aider à l'élaboration des Plans d'Éducation Individualisés (PEI), des Plans d'Apprentissage des Élèves (PAÉ) et des Plans de Soutien Comportemental (PSC).
- Fournir des informations sur les systèmes de signes (par exemple, la langue des signes américaine, l'anglais signé) et organiser des formations liées à la langue des signes.
- Offrir des consultations sur la programmation individualisée pour améliorer les compétences auditives, académiques, en langue des signes et/ou en langue orale.
- Fournir des consultations et des recommandations pour des dépistages auditifs et des évaluations auditives.
- Sur demande d'une école et avec le consentement des parents, des dépistages auditifs peuvent être effectués pour les élèves.

LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES

Liens entre la politique d'éducation inclusive et la politique d'intégrité

La politique d'inclusion vise à adapter l'enseignement aux besoins de chaque élève, afin de lever les obstacles à leur apprentissage. Cependant, cela ne doit pas remettre en question les principes d'intégrité intellectuelle. L'inclusion ne justifie pas des comportements contraires à l'éthique académique. Chaque élève, même avec des aménagements, doit respecter les règles de travail scolaire.

Le principe d'équité est essentiel : chaque membre de l'équipe doit contribuer de manière appropriée et responsable, selon ses capacités. L'honnêteté dans la participation est également cruciale pour préserver l'intégrité du travail collectif.

Liens entre la politique d'éducation inclusive et la politique linguistique

Cette politique met en avant les services offerts aux élèves qui bénéficient du service de francisation, leur permettant ainsi d'intégrer le Programme d'éducation intermédiaire (PÉI) et de recevoir le soutien requis pour leur réussite.

Liens entre la politique d'éducation inclusive et la politique d'évaluation

L'évaluation doit être un outil au service de l'apprentissage. La diversité des évaluations proposées permet de répondre aux différents styles d'apprentissage des élèves. En effet, les enseignants doivent veiller à lever les obstacles à l'apprentissage lors des évaluations pour les élèves qui disposent d'un plan d'intervention.

La politique d'éducation inclusive est étroitement liée à d'autres politiques, assurant ainsi un environnement d'apprentissage respectueux et favorable à tous les élèves.

● Révision de la politique

La politique d'éducation inclusive sera révisée selon les normes de l'IB par un comité désigné.

● Lexique*

Rigueur académique : la création d'un environnement dans lequel chaque élève est censé et soutenu à apprendre à des niveaux élevés, et démontre un apprentissage à des niveaux élevés.

Approches pédagogiques inclusives : une approche qui se fonde sur la réponse aux besoins et l'adaptation aux capacités de chacun.

Approches pédagogiques innovatrices : un processus consistant à introduire de nouvelles stratégies et méthodes d'enseignement dans la salle de classe pour améliorer les résultats académiques et résoudre les problèmes réels afin de promouvoir un apprentissage équitable.

Culture franco-yukonnaise : la culture franco-yukonnaise est l'expression vivante de la francophonie au Yukon, qui intègre les traditions, l'histoire, les arts et les valeurs francophones tout en s'enracinant dans le contexte nordique, multiculturel et autochtone unique de la région.

Empathie: capacité à ressentir les émotions de quelqu'un d'autre, arriver à se mettre à la place d'autrui. À comprendre les idées d'un autre et à partager ses sentiments.

Curiosité intellectuelle : ouverture d'esprit et soif d'acquérir des connaissances et des expériences qui poussent à questionner et à mieux comprendre son univers.

Engagement: acte par lequel on s'engage à accomplir quelque chose; promesse, convention ou contrat par lesquels on se lie.

